



Convocation au commissariat de police

Par **abadi**, le **29/05/2008** à **13:39**

bonjour,rnrnje viens vers vous pour un problème me concernant, j'ai reçu un appel d'un commissariat concernant une plainte de j'avais déposer il y a quelques semaines car je me suis fais agresser dans un train par un homme qui voualis me voler mon mobile, cette personne m'a frapper à de nombreuses reprise au genou et au ventre avant de s'emparer de mon téléphone et de s'enfuir avec, je suis alors sortie du train et me suis lancer à sa poursuite et des gens me son venu en aide. voyant que l'on étaient plusieurs à lui courir après cette personne à jeter mon mobile et à pris la fuite. mais mon téléphone était complètement hors d'usage il été casser. en rentrant chez moi encore sous le choc j'ai pris ma puse l'ai mise dans un autre téléphone et suis aller porter plainte à mon commisariat pour vol alors que mon téléphone n'avait pas été volé. aujourd'hui le commissariat de la ville ou j'ai été agresser m'a téléphoné pour me poser des questions et le lieutenant veut ma voir car il a reçu ma plainte et à vu des irrégularité. techniquement c'est une fausse plainte malgré que je sois la victime alors je voudaris savoir ce que je risque, j'ai très peure répondez moi vite s'il voius plais. merci

Par **frog**, le **29/05/2008** à **13:49**

Bonjour,rnVous ne risquez absolument rien si vous avez relaté ces mêmes faits au moment de déposer plainte.rnrnLe vol et la tentative de vol sont de toute manière punies des mêmes peines.rnrnPar ailleurs, le vol était consommé, c'est à dire qu'il s'agissait bien d'un vol et non d'une simple tentative, puisque l'auteur des faits a pris frauduleusement possession de votre bien, et ce *même si ce n'était que pendant quelques secondes*.rnrnBref, vous n'avez aucune raison de vous inquiéter.